

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE
Syndicat mixte

Publié le 21/05/2025

DECISION N° P25-09

Portant virement de crédit au Budget Immobilier

Le Vice-Président délégué aux Finances,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac économie,

Vu la délibération du conseil syndical n °C25-05 du 12/02/2025 approuvant le BP 2025, et autorisant dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Vu l'arrêté n°2020A78 du 16/10/2020 portant délégation de fonction et de signature à Olivier Rognard, Deuxième Vice-Président dans le domaine des Finances,

Vu le montant des dépenses réelles du Budget Annexe Immobilier soit en section d'investissement 601 750 € pour l'exercice 2025,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux sur les bâtiments Créalys, Espace Piazza, Côte Rousse bâtiment sans pouvoir attendre le vote du Budget Supplémentaire prévu le 18/06/2025

Considérant que dans le cadre de ces travaux, un virement de crédit de 42 800 € est nécessaire depuis l'opération « Gros entretien bâtiment » vers les opérations concernées.

DECIDE

Article 1 : de procéder au virement de crédit suivant sur le Budget Annexe Immobilier :

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
Intitulé besoin	Opération	Montant	Intitulé besoin	Opération	Montant
Savoie Hexapole Multi Sites	op17003	16 000,00 €			
Espace -Piazza	op17012	15 000,00 €			
Côte Rousse bâtiment	op17005	11 800,00 €			
Gros entretien Bâtiments	op 17013	- 42 800,00 €			
TOTAL		- €	TOTAL		- €

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 20 mai 2025

Olivier Rognard
Vice-Président

